

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

RESTRICTED
COM.GEN./SR.5
24 mai 1949
ORIGINAL : FRENCH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CINQUIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le 24 mai 1949 à 16 heures.

Présents : M. de la Tour du Pin (France) - Président
 M. Yenisey (Turquie)
 M. Wilkins (Etats-Unis)
 M. Azcarate - Secrétaire principal
 M. Milner - Secrétaire du Comité

Le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare aux membres du Comité que M. I. Milner sera spécialement chargé d'assister celui-ci en qualité de Secrétaire du Comité Général, M. Azcarate n'en continuera pas moins de suivre les travaux du Comité.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire principal de bien vouloir préciser la suggestion qu'il a faite à la Commission concernant les entretiens que le Comité Général pourrait avoir avec les délégations arabes et israélienne.

M. AZCARATE déclare qu'un certain nombre de problèmes pourraient être matière à négociations et que le Comité en prenant pour base les notes et les memoranda présentés par les délégations pourrait suivre ces problèmes avec les parties intéressées et obtenir des résultats concrets. Il semble préférable de discuter sur des points précis avec les différentes délégations plutôt que de prendre une attitude passive et d'attendre que celles-ci viennent soumettre leurs projets au Comité.

Le PRESIDENT estime que les deux memoranda soumis par les Arabes pourraient être une base de travail. En ce qui concerne la délégation d'Israël, il serait nécessaire d'examiner plus en détail avec elle les réponses que le Gouvernement d'Israël a données ou donnera au sujet des demandes formulées par la Commission en ce qui concerne les réfugiés.

M. WILKINS propose qu'une lettre soit écrite aux délégations arabes et précise l'ordre du jour de la prochaine réunion:

- (a) informations concernant le nombre de réfugiés
- (b) le memorandum en neuf points des délégations arabes du 18 mai (document AR/8)
- (c) le memorandum des délégations arabes du 21 mai (document AR/11)
- (d) discussion des propositions d'Israël concernant les frontières de l'Etat d'Israël avec l'Egypte et le Liban.

Une autre lettre pourrait être envoyée à Israël avec un ordre de jour.

Après une discussion sur le point de savoir si une lettre doit être ou non envoyée, le Comité décide que la lettre sera une simple lettre d'accompagnement et que celle-ci sera envoyée à chacune des délégations intéressées de façon à sauvegarder le principe d'après lequel le Comité se réserve le droit de discuter séparément avec chacune des délégations.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL demande au Comité s'il n'estime pas plus utile de faire un ordre du jour plus élaboré et plus précis afin que la discussion ne s'égare pas sur des questions d'ordre général. Il propose que le Comité Général dresse ses ordres du jour d'après les memoranda reçus afin que la discussion soit précise.

M. YENISEY estime qu'avec les memoranda arabes les questions sont suffisamment précises et qu'il suffit pour le moment de dégager les points sur lesquels le Comité entend avoir des explications supplémentaires. En ce qui concerne l'ordre du jour et la discussion à avoir avec la délégation d'Israël, M. Milner, Secrétaire du Comité, pourrait faire une analyse de la position de la délégation d'Israël afin d'en dégager les points essentiels.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait remarquer qu'il vient de recevoir une lettre de M. Eytan l'informant que la délégation israélienne ne pourra pas répondre immédiatement aux questions que le Comité Général pourrait lui poser étant donné que la délégation a envoyé les memoranda arabes à Tel Aviv afin d'obtenir des informations supplémentaires sur un certain nombre de points.

M. MILNER suggère que puisque les questions à étudier sont trop nombreuses pour être discutées au cours d'une séance,

il serait préférable de faire un plan de travail qui pourrait s'étendre à plusieurs réunions. Le Comité Général pourra déterminer alors l'ordre du jour pour une séance.

Le PRESIDENT estime qu'il est préférable d'envoyer aux délégations intéressées un ordre du jour qui aura été fixé auparavant afin d'éviter que l'ordre du jour soit l'objet d'une discussion entre les délégations et le Comité; cette façon de faire assurera une plus grande liberté d'action au Comité.

Après une courte discussion il est décidé d'envoyer une note à toutes les délégations les informant que le Comité Général a décidé d'adopter comme plan de travail pour les prochaines réunions les quatre points suggérés par M. Wilkins. Le Comité transmettra l'ordre du jour aux délégations intéressées en temps voulu.

L'ordre du jour suivant est établi pour la prochaine réunion avec les délégations arabes qui est fixée au mercredi 25 mai 1949 à 11 heures :

1. Memorandum adressé par les délégations arabes au Comité Général le 18 mai.
2. Informations d'ordre statistique concernant la population en Palestine.

La prochaine réunion avec la délégation israélienne est fixée au jeudi 26 mai, l'ordre du jour en sera définitivement fixé par le Comité Général après la réunion avec les délégations arabes.
